

CLUB ENGAGÉ

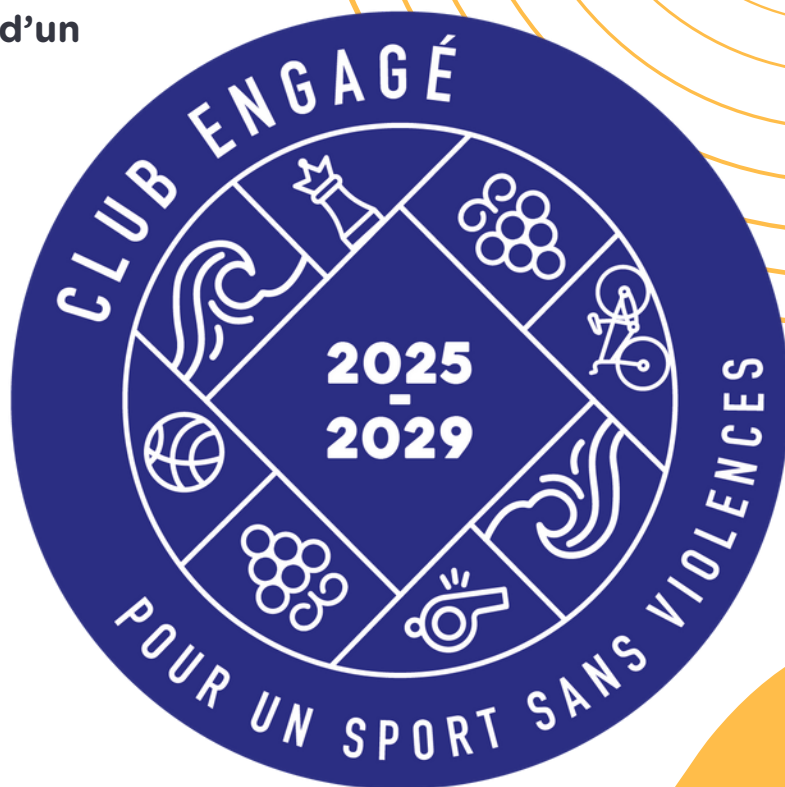
Le badge « Club engagé pour un sport sans violences » est une marque de qualité concernant la prise en compte des violences qui peuvent survenir dans le milieu sportif fédéral, à l'échelle d'un club ou d'une section sportive.

CE BADGE IDENTIFIE

- Les clubs qui mènent des **actions** en termes de **prévention pour un sport sans violences**
- Les actions en lien avec la **formation de l'équipe encadrante**
- La volonté des membres du club de vouloir **lutter contre toutes formes de violences**

CE BADGE CONCERNE

Les **clubs et sections sportives girondines** qui souhaitent promouvoir leurs actions en faveur d'un sport sans violences auprès de leurs adhérents et de leurs partenaires. Pour les sections sportives, le badge pourra être attribué avec une autorisation signée du club.



A quoi ça sert ?

Les violences sont présentes dans le sport. Elles peuvent prendre différentes formes : **discriminations, violences physiques, psychologiques, verbales, sexuelles, etc.** Elles peuvent avoir lieu dans les vestiaires, pendant l'entraînement, les compétitions, les réseaux sociaux, etc.

Par ce badge, les pratiquants et accompagnants peuvent identifier facilement et clairement les **clubs qui ont pris position contre toutes formes de violences et de discrimination.**

Les clubs pourront **valoriser leur engagement et actions** auprès de leurs partenaires (institutionnels, communes, privés, sponsors, etc.)

Comment ça marche ?

La démarche est **volontaire** : l'association sportive se rend sur le site du CDOS 33 ([cliquez ici](#)) pour remplir son dossier de candidature. Le club peut également solliciter le CDOS pour remplir le dossier. Les Comités Départementaux peuvent être facilitateurs en permettant d'appuyer un dossier ou de favoriser l'accès à des formations ou sensibilisation sur la lutte contre toutes formes de violences.

Un groupe d'évaluation départemental composé du Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports, du Comité Départemental du Sport Adapté et du CDOS, examine les candidatures et prend la décision d'attribuer le badge pour une **durée de 4 ans.**

Au bout de 4 ans, le badge devient caduc, il faudra alors proposer un dossier de candidature.

Quelle promotion ?

La promotion du badge et des associations identifiées est assurée par le groupe d'évaluation via le site internet du CDOS 33.

Les associations identifiées **seront répertoriées** sur le site internet du CDOS 33.

Cette reconnaissance se matérialise, au niveau de l'association sportive, par l'**apposition du badge** (diplôme, autocollant, logo) sur ses différents outils et sur son site d'accueil. L'association ainsi reconnue se verra **remettre officiellement le badge.**





- LE BADGE CLUB ENGAGÉ -

Dossier de candidature

Le badge « Club engagé pour un sport sans violences » est une marque de qualité concernant la prise en compte des violences qui peuvent survenir dans le milieu sportif fédéral, à l'échelle d'un club ou d'une section sportive.

Date :

1 - Présentation du club

Vous déposez un dossier en tant que :

☐

Club

☐

Club omnisport

☐

Section sportive

- Nom du club ou de la section :
- Si club omnisport, le préciser :
- Discipline sportive :
- Comité Départemental rattaché :

- Effectifs :

Si vous avez la part femmes / hommes merci de le noter pour chaque critère ci-dessous.

- nombre de licencié·e·s :
- nombre d'encadrant·e·s (bénévoles et salarié·e·s) :
- nombre de salariés :

- Valeurs du club :

- Adresse postale du club :

- Site internet :

- Contact : Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :



2 - Actions menées en faveur d'un sport sans violence

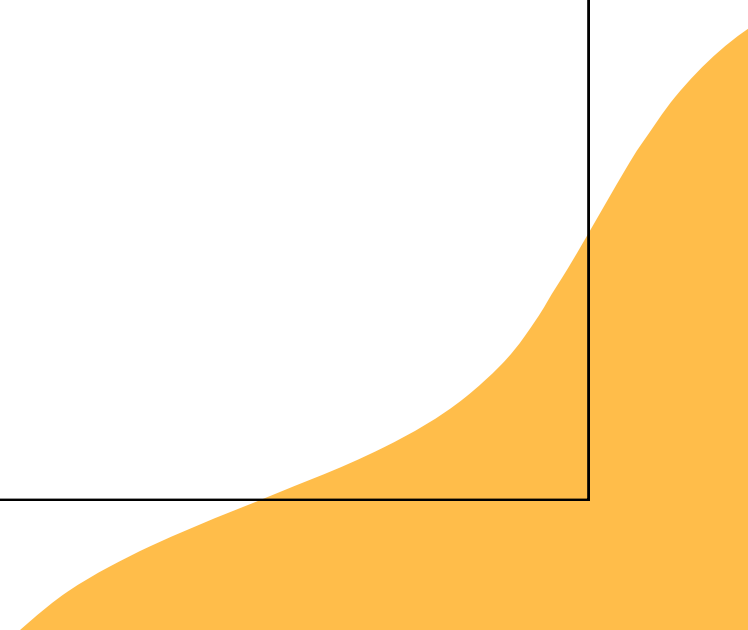
Noter ici l'ensemble des actions que vous avez menées au cours des 12 derniers mois au sein de votre club. Pour chaque action, merci de joindre le justificatif (attestation de formation, facture, conventions, photos, attestation que la personne qui a suivi la formation est bien adhérente / salariée du club, etc.

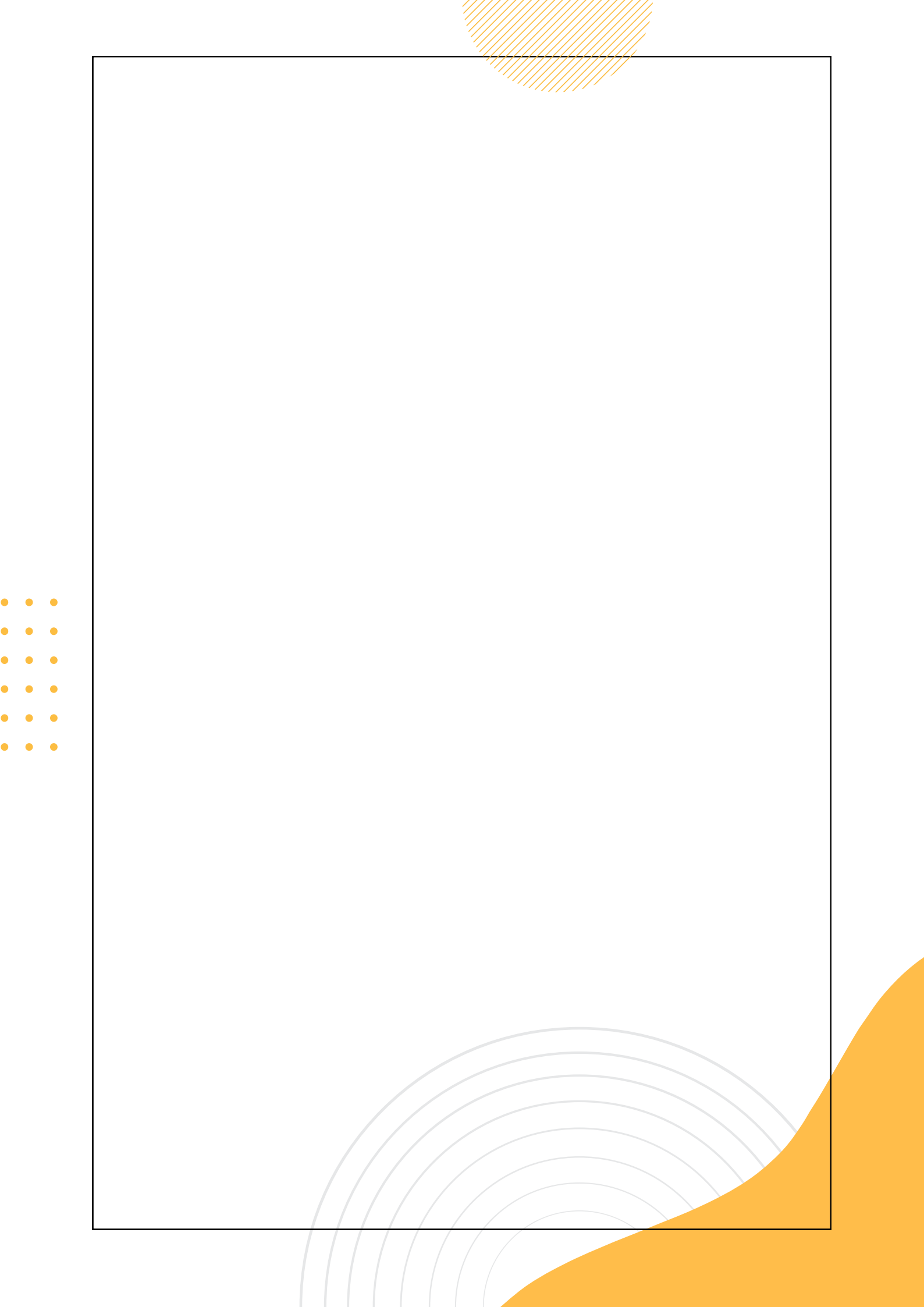
La date à laquelle le dossier est envoyé faisant foi.

Pour vous aider, voici quelques exemples d'actions que vous pourriez avoir mené :

- *Formation des entraîneurs et bénévoles (précisez l'intitulé)*
- *Sensibilisation des licenciés (actions mises en place auprès des jeunes et des adultes)*
- *Mise en place de règles et de protocoles (code de conduite, procédure de signalement, etc.)*
- *Partenariats avec des associations (précisez le nom de l'association)*
- *Communication autour de la non-violence (affiches, slogans, événements)*
- *Accueil de personne en situation de handicap (labellisation «Valides-Handicapés : pour une pratique sportive partagée»)*

Vous pouvez noter vos actions ici ou sur un document annexe à joindre.



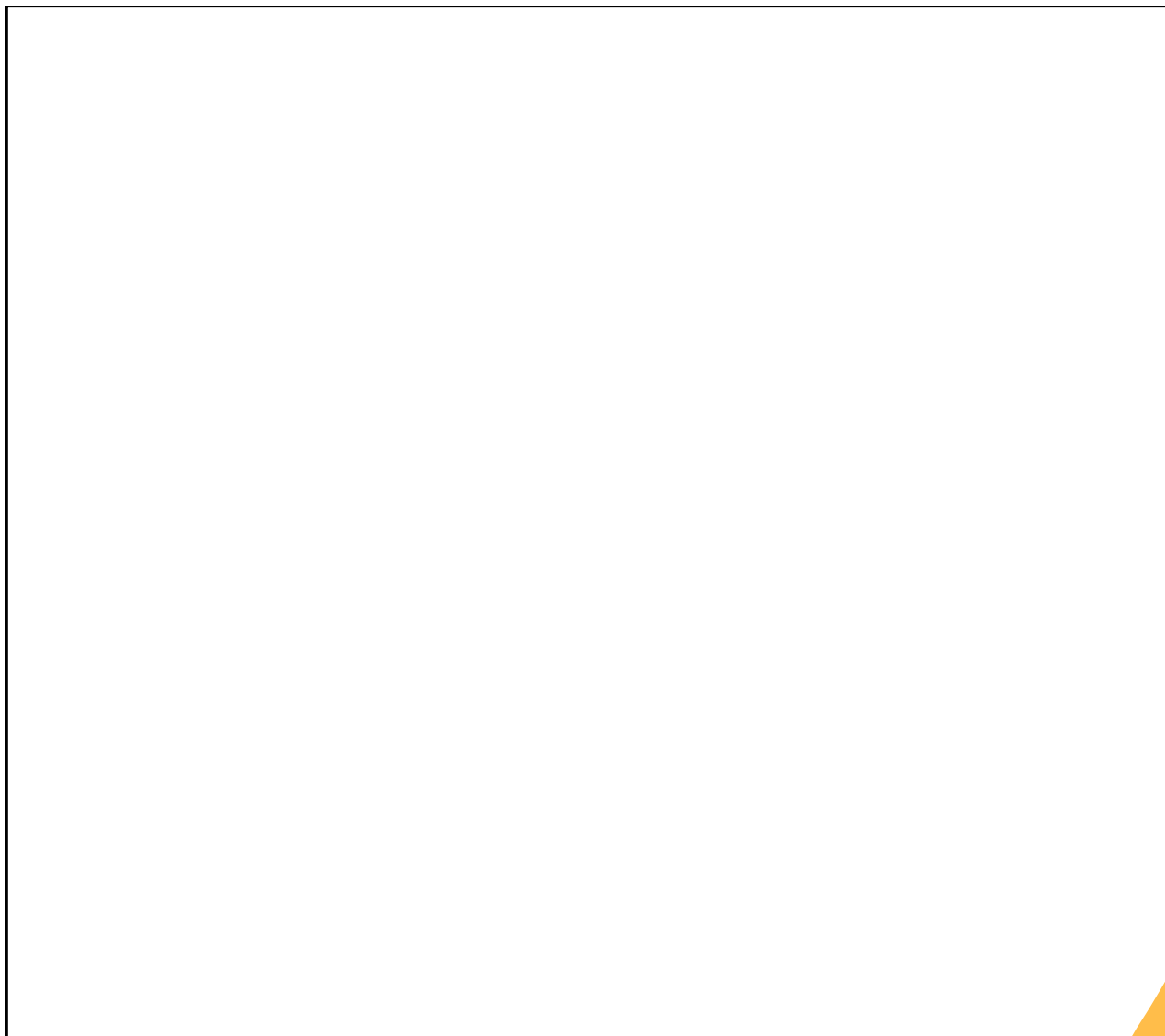




Au regard des actions que vous avez menées, à quels critères pensez-vous répondre ? Vous pouvez retrouver le détail des critères dans le document “Critères d’attribution”).

- ☐ Mise en place de mesures de prévention et de sensibilisation
- ☐ Politique claire de lutte contre les violences
- ☐ Participation a des programmes de formation
- ☐ Promotion de l’inclusion et de l’accessibilité
- ☐ Engagement dans la durabilité et la continuité

Merci de noter ci-dessous toutes les informations qu’il vous semble nécessaire de faire porter à la connaissance de la commission. Merci de noter également le lien entre vos actions et les critères.



Merci de joindre également la preuve (photos par exemple) de votre conformité à la réglementation en vigueur (voir document “Critères d’attribution”)



Optionnel

3 - Résultats et impacts

Si vous souhaitez nous faire parvenir ces éléments ce sera avec grand plaisir. Cela nous permettra de pouvoir valoriser vos actions mais aussi de contribuer à la promotion des bonnes pratiques réalisées en gironde.

Pour vous aider, voici quelques exemples de résultats et impacts que vous pourriez avoir :

- *Evolution du climat au sein du club (témoignages, enquête de satisfaction...)*
- *Réduction des incivilités / incidents (statistiques)*
- *Amélioration de l'image du club (retour des partenaires, des parents, augmentation du nombre de licencié·e·s...)*

